

Vu surtout, comme je l'ai dit au début de mes observations, que nous n'avons pas eu de débat en règle sur l'immigration depuis au moins deux ans, j'espère que le ministre profitera de l'occasion, ce soir, pour ne rien cacher au comité et au pays et qu'il fera connaître la politique ministérielle en matière d'immigration et les vues du Gouvernement sur les mesures qu'on devrait prendre à l'avenir à propos de l'immigration.

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le président, je crois que je devrais suivre la ligne de conduite que j'adopte depuis que je suis ministre, soit faire un exposé général au début de l'examen de mes crédits. C'est ce que j'ai fait l'an dernier et, en ce qui me concerne, il y a donc eu discussion générale sur l'immigration; mais je reconnais que nous avons étudié les crédits de mon ministère au cours des six ou huit dernières heures de la session. J'ai alors été heureux que les autres

députés aient tenu compte du peu de temps dont nous disposions et qu'ils n'aient pas discuté la question aussi longuement qu'ils auraient pu espérer le faire en une autre circonstance. A la fin de mon exposé, je traiterai les questions qu'a soulevés mon honorable ami, s'il veut bien me les rappeler alors.

Je veux tout d'abord étudier quelques points saillants de notre politique d'immigration au cours des douze derniers mois et définir aussi le programme qui nous semble, autant qu'il nous est possible de prévoir, le plus favorable à nos intérêts pour l'année civile en cours. Je prie le comité de m'autoriser, comme il l'a toujours fait par le passé, à consigner au compte rendu un exposé circonstancié concernant l'immigration en 1952?

Le président suppléant: Le comité y consent-il?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Harris: Voici la déclaration: